



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 27 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le 27 mai à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Joseph LE GUENIC, M. Julien GAINCHE, M. Denis LE TEXIER, Mme Monique LE BRETON, Mme Françoise COBIGO, Mme Laëtitia BRIZOUAL, Mme Caroline KLEIN, M. Christophe LE TUTOUR, Mme Marie-Thérèse EVEN, Mme Véronique FRANCHETEAU, M. Philippe LANNIC, M. Ernest LE JOSSEC, M. Joël MARIVAIN, M. Éric POSSÉMÉ, Mme Valérie PERRIGAUD.

Le conseil a choisi pour secrétaire **Mme Laëtitia BRIZOUAL**.

////////////////////////////////////
INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joël MARIVAIN**, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions et rappelle les résultats des élections du 15 mars 2020 :

Nombre d'inscrits :	631	
Nombre d'abstentions :	231	
Nombre de votants :	400	
Nombre de bulletin blancs :	4	
Nombre de bulletins nuls :	0	
Nombre d'exprimés :	396	
BRIZOUAL Laëtitia :	313	Elue
COBIGO Françoise :	313	Elue
EVEN Marie-Thérèse :	305	Elue
FRANCHETEAU Véronique :	300	Elue
GAINCHE Julien :	321	Elu
JEHANNO Thierry :	201	
KLEIN Caroline :	308	Elue
LANNIC Philippe :	299	Elu
LE BRETON Monique :	314	Elue
LE CORRE Erwan :	114	
LE CORRONC Erwan :	125	
LE GUENIC Joseph :	325	Elu
LE JOSSEC Ernest :	298	Elu
LE TEXIER Denis :	317	Elu
LE TUTOUR Christophe :	307	Elu
MARIVAIN Joël :	297	Elu
PERRIGAUD Valérie :	267	Elu
POSSEME Eric :	297	Elu

Madame Laëtitia BRIZOUAL a été désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, **Monsieur Denis LE TEXIER**, a pris la présidence de l'assemblée (art L2121-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré quinze conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

////////////////////////////////////
Délibération 32-2020 : Election du Maire.

Le 27 mai deux mil vingt, les membres du Conseil Municipal de la commune de KERFOURN se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de **LE TEXIER Denis**, le plus âgé des membres du conseil.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Laëtitia BRIZOUAL.

PREMIER TOUR DU SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire,

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés :	15
A déduire bulletin blanc / Nul :	1
Suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Monsieur Joël MARIVAIN a obtenu 14 voix.

Monsieur Joël MARIVAIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

////////////////////////////////////
Délibération 33-2020 : Fixation du nombre des adjoints

Sous la présidence de M. Joël MARIVAIN, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du C.G.C.T).

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du C.G.C.T, le conseil municipal peut fixer librement le nombre d'adjoints dans la limite de 30% de l'effectif global du conseil, ce qui donnerait pour la commune de Kerfourn un maximum de quatre adjoints. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de deux adjoints. Pour information, le mandat 2014 avait débuté avec trois adjoints.

Il est proposé au conseil de fixer le nombre à deux adjoints pour ce mandat.

CONSIDÉRANT les résultats des élections municipales en date du 15 mars 2020,

AYANT entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour et une voix contre,

DÉCIDE de fixer à 2 le nombre de postes d'adjoints pour la durée du mandat du conseil municipal.

////////////////////////////////////
Délibération 34-2020 : Election des adjoints au Maire

Il a été procédé, ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de **Joël MARIVAIN**, élu Maire, à l'élection des Adjoints.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc,

1^{er} ADJOINT

Le dépouillement du vote au premier tour de scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés : 15

A déduire bulletin blanc / Nul : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Madame Françoise COBIGO a obtenu 13 voix.

Madame Laëtitia BRIZOUAL a obtenu 1 voix.

Madame Françoise COBIGO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1^{er} Adjointe au Maire.

2^{ème} ADJOINT

Le dépouillement du vote au premier tour de scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés : 15

A déduire bulletin blanc / Nul : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Monsieur Denis LE TEXIER a obtenu 14 voix.

Monsieur Denis LE TEXIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Adjoint au Maire.

////////////////////////////////////
Délibération 35-2020 : Election des membres dans les EPCI

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal pourvoit à l'élection des nouveaux délégués représentant la commune dans les établissements publics de coopération intercommunale auxquels la commune a adhéré :

PONTIVY COMMUNAUTE

La loi organise la représentation avec le maire comme titulaire et le premier adjoint comme suppléant.

TITULAIRE

- Monsieur Joël MARIVAIN

SUPPLÉANT

- Madame Françoise COBIGO

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION

TITULAIRES

- Monsieur Denis LE TEXIER

- Monsieur Julien GAINCHE

SYNDICAT DE LA VALLEE DU BLAVET

TITULAIRE

- Monsieur Ernest LE JOSSEC

DELEGUE AUX TRANSPORTS

TITULAIRE

- Madame Françoise COBIGO

SUPPLÉANT

- Madame Laëtitia BRIZOUAL

**DELEGUE A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE
LES ORGANISMES NUISIBLES DU MORBIHAN**

TITULAIRE

- Monsieur Ernest LE JOSSEC

SUPPLÉANT

- Monsieur Denis LE TEXIER

////////////////////////////////////
Délibération 36-2020 : Election des membres aux diverses commissions communales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-22, 1^{er} alinéa et L 2122, alinéa 3,

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'Administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à désigner les membres des différentes commissions communales

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉSIGNE, les élus membres des commissions suivantes :

FINANCES

-Monsieur Joseph LE GUENIC

-Madame Laëtitia BRIZOUAL

-Monsieur Julien GAINCHE

TRAVAUX – VOIRIE – AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT – LOTISSEMENTS

-Monsieur Denis LE TEXIER

-Monsieur Philippe LANNIC

-Monsieur Christophe LE TUTOUR

-Madame Françoise COBIGO

-Monsieur Joseph LE GUENIC

-Monsieur Ernest LE JOSSEC

-Monsieur Julien GAINCHE

SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE – SALLE POLYVALENTE

-Madame Marie-Thérèse EVEN

-Madame Valérie PERRIGAUD

-Madame Caroline KLEIN

-Madame Laëtitia BRIZOUAL

CANTINE

-Madame Monique LE BRETON

-Madame Caroline KLEIN

-Madame Valérie PERRIGAUD

MAISONS FLEURIES

-Madame Monique LE BRETON

-Monsieur Eric POSSEME

-Madame Laëtitia BRIZOUAL

-Madame Marie-Thérèse EVEN

-Madame Véronique FRANCHETEAU

CHEMIN DE RANDONNEE

-Madame Monique LE BRETON

-Monsieur Christophe LE TUTOUR

-Madame Véronique FRANCHETEAU

-Monsieur Ernest LE JOSSEC

COMMUNICATION

-Madame Caroline KLEIN

REFERENT SECURITE ROUTIERE

-Monsieur Philippe LANNIC

DELEGUE CNAS)

-Monsieur Eric POSSEME

REFERENT SUIVI DE L'UTILISATION DES TERRAINS DE SPORT (1 tit + 1 supp)

-Monsieur Christophe LE TUTOUR (titulaire)

-Madame Valérie PERRIGAUD (suppléant)

REFERENT SUIVI DE L'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE (1 tit + 1 supp)

-Madame Valérie PERRIGAUD (titulaire)

-Madame Marie-Thérèse EVEN (suppléant)

REFERENT CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

-Madame Caroline KLEIN

-Madame Véronique FRANCHETEAU

REFERENT CIMETIERE

-Monsieur Eric POSSEME

COMMISSION ELECTORALE

En place pour 3 ans, à renouveler fin 2021.

-Madame Laëtitia BRIZOUAL

-Madame Anne-Marie KERDAL

-Madame Laurence JEGONDAY

////////////////////////////////////
Délibération 37-2020 : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU le Code des Marchés Publics, articles 22 et 23,

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de désigner les membres de la commission d'appel d'offres, constituée de trois titulaires et trois suppléants.

Il invite le conseil municipal à voter.

Monsieur Denis LE TEXIER
Monsieur Julien GAINCHE
Monsieur Joseph LE GUENIC

Sont élus membres titulaires

Monsieur Christophe LE TUTOUR
Madame Françoise COBIGO
Monsieur Philippe LANNIC

Sont élus membres suppléants

Ils sont désignés pour siéger à la commission d'appel d'offres, à l'unanimité des suffrages exprimés.

////////////////////////////////////
Questions diverses

- Rythmes, jour et heure des réunions du conseil municipal
Les prochains conseils, dans la mesure du possible, seront fixés les premiers jeudis de mois et à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h00

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
<i>Joël</i> <i>MARIVAIN</i>		<i>Valérie</i> <i>PERRIGAUD</i>	
<i>Françoise</i> <i>COBIGO</i>		<i>Julien</i> <i>GAINCHE</i>	
<i>Denis</i> <i>LE TEXIER</i>		<i>Caroline</i> <i>KLEIN</i>	
<i>Joseph</i> <i>LE GUENIC</i>		<i>Christophe</i> <i>LE TUTOUR</i>	
<i>Monique</i> <i>LE BRETON</i>		<i>Marie-Thérèse</i> <i>EVEN</i>	
<i>Laëtitia</i> <i>BRIZOUAL</i>		<i>Véronique</i> <i>FRANCHETEAU</i>	
<i>Ernest</i> <i>LE JOSSEC</i>		<i>Philippe</i> <i>LANNIC</i>	
<i>Éric</i> <i>POSSÉMÉ</i>			